


## **Les cotisations patronales sur les ‘prévisions’ augmentent de manière injustifiée**

Comme déjà en 2010, le gouvernement a décidé le 24 janvier dernier de frapper unilatéralement les employeurs en augmentant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 les taux de cotisations patronales sur les indemnités complémentaires au ‘chômage avec complément d’entreprise’ (anciennement ‘prévision’). Cette mesure est totalement injuste, disproportionnée et inefficace pour réduire le nombre de ‘prévision-

nés’. En effet, les travailleurs et les syndicats ne seront en rien responsabilisés et continueront donc à faire pression pour obtenir la ‘prévision’ comme si de rien n’était. Par ailleurs, cette mesure constitue une rupture de contrat inacceptable au détriment des entreprises puisqu’en plus des futures ‘prévisions’, elle vise également toutes les ‘prévisions’ en cours. L’augmentation des cotisations est de 15% pour les régimes en cours, mais est de plus de 50% pour les futurs bénéficiaires. Le pire est que le gouvernement a même décidé de doubler les cotisations patronales (+ 100%) pour les bénéficiaires qui entrent dans le régime à un âge plus avancé. La logique de cette différenciation nous échappe totalement.

 La FEB s’oppose à cette mesure purement budgétaire. Si le gouvernement souhaitait des recettes supplémentaires sur les ‘prévisions’, il aurait dû en priorité simplifier le régime de perception DECAVA. Les dysfonctionnements de ce dernier sont apparus dès sa mise en application le 1<sup>er</sup> avril 2010 ; ils entraînent un manque à gagner de recettes pour la sécurité sociale, tout en engendrant des coûts énormes de gestion à charge des entreprises, sans aucune sécurité juridique.

Annick Hellebuyck – ah@vbo-feb.be